

APPEL MANIFESTATION A INTERETS

-

**Activité commerciale de location de véhicules légers sans
chauffeur**

Aéroport Toulon Hyères



DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :

23 septembre 2022

MISE A JOUR : 19/07/2022

SOMMAIRE :

- I- PRESENTATION DE L'AÉROPORT TOULON HYERES
- II- MODALITES DE REMISE DES DOSSIERS
- III- ANNEXES

PRESENTATION DE L'AÉROPORT TOULON HYERES

Ces informations sont communiquées à titre indicatif et sont non contractuelles. Le prévisionnel et la perspective de croissance du trafic de l'aéroport n'engagent en aucun cas la responsabilité de la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Toulon Hyères (ci-après « SEATH »).

L'aéroport Toulon Hyères figure parmi les trois aéroports français à usage mixte, civil et militaire. La Marine y exerce donc un rôle central dans la vie de la plateforme. Depuis plus de 50 ans, il bénéficie ainsi du savoir-faire et de la rigueur de ce corps militaire qui constitue un atout supplémentaire en matière de contrôle aérien et de sécurité.

Désigné par l'État, VINCI Airports a repris la gestion de l'aéroport depuis le 1er avril 2015, pour une durée de 25 ans. Avec un trafic annuel d'environ un demi-million de passagers en 2018 et en 2019, il se positionne parmi les principaux aéroports régionaux français. Il dispose de nombreux atouts parmi lesquels une position privilégiée sur l'arc méditerranée et une proximité avec des sites touristiques qui bénéficient d'une réputation internationale.

Depuis 2017, VINCI Airports a également repris la gestion du terminal affaires de l'aéroport, ce qui a permis d'augmenter sensiblement le nombre de vols privés.

En 2021, l'activité du terminal affaires a atteint son plus haut niveau historique (+10% vs 2019, déjà année au trafic affaires record), témoignant ainsi du rôle majeur de l'aéroport comme porte d'entrée principale du Var pour ce segment de clientèle.

Pour le début d'année 2022 (de janvier à mai 2022), l'activité aviation d'affaires connaît une ampleur de l'ordre de +24% vs 2019.

Cette forte croissance est portée par l'attractivité du territoire et l'ampleur des grands événements qui y sont organisés, ainsi que par la nette amélioration de la qualité des services proposés à la clientèle affaires.

Quelques données clés:

- Données trafic de l'aéroport Toulon-Hyères:
 - 2019 : 507 199 PAX
 - 2020 : 206 063 PAX
 - 2021 : 346 425 PAX
- Prévisions indicatives du trafic de l'aéroport Toulon-Hyères:
 - 2022: 449 997 PAX
 - 2023: 507 597 PAX
 - 2024: 529 997 PAX
 - 2025: 538 389 PAX
 - 2026: 546 948 PAX
 - 2027: 555 238 PAX

CHIFFRES CLÉS DE L'INFRASTRUCTURE



De nombreux services ont été mis en place afin d'enrichir en permanence l'expérience des passagers :

- Nouvelle signalétique VINCI Airports ;
- Wifi gratuit et illimité ;
- Remplacement d'équipements (barrières et caisses automatiques des parkings) ;
- Création d'espaces de travail et de détente ;
- « Powerpoles », bornes de rechargement pour smartphones et ordinateurs portables;

MANIFESTATION A INTERETS – LOCATION DE VEHICULES LEGERS

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2022/2023

EN SE FOCALISANT SUR L'ENSEMBLE DE NOS ACTIVITÉS, NOS SERVICES ET SUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOS PROJETS FUTURS, NOUS NOUS ENGAGEONS À :

NOS ENGAGEMENTS À HORIZON 2030

- PRESERVER LA BIODIVERSITÉ
- ZÉRO PESTICIDE
- DIVISER PAR 3 NOTRE CONSOMMATION D'EAU
- ZÉRO DÉCHET EN DÉCHARGE
- ZÉRO ÉMISSION NETTE
- MAINTENIR LA CERTIFICATION ISO 14001

AXES PRINCIPAUX DE LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'AÉROPORT TOULON-HYÈRES

- Améliorer le tri sélectif et favoriser la valorisation des déchets
- Atteindre zéro émission nette aussi rapidement que possible en poursuivant nos efforts de réduction de nos émissions
- Réduire la consommation d'eau
- Poursuivre la gestion des pollutions accidentelles sur la zone civile

1 Suivre nos obligations de conformité et satisfaire les exigences de notre Autorité Délégante

2 Évaluer et analyser les aspects environnementaux significatifs de nos activités et celles de nos partenaires sur lesquels nous avons une influence

3 Protéger l'environnement et prévenir les pollutions

4 Améliorer en continu le Système de Management Environnemental afin d'améliorer notre performance environnementale

DOMAINE D'APPLICATION DE LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA SEATH
Développement d'activités aéronautiques et extra-aéronautiques, d'exploitation et d'assistance en escale des aéronefs et de gestion des infrastructures aéroportuaires

* Cette politique environnementale aux ambitions élevées doit permettre à notre aéroport d'opérer dans des conditions toujours plus respectueuses de l'environnement, et nous positionner aux avant-postes de la transition du secteur aérien. L'atteinte rapide du zéro émission nette nécessitera l'intensification de nos efforts, et constituera le franchissement d'un cap majeur pour l'aéroport. »
Chloéline REM, Directeur de l'aéroport

Des résultats déjà positifs:

L'AÉROPORT DE TOULON HYÈRES S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

Les objectifs de VINCI Airports à l'aéroport de Toulon Hyères :

- Poursuivre nos efforts de réduction des émissions de CO₂ pour atteindre zéro émission nette aussi rapidement que possible ;
- Améliorer le tri sélectif et favoriser la valorisation des déchets ;
- Réduire la consommation d'eau ;
- Poursuivre la gestion des pollutions accidentelles sur la zone civile.

Un bilan déjà positif :

- Entre 2018 et 2021, l'aéroport de Toulon Hyères a réduit de près d'un tiers son empreinte carbone (32%) ;
- Entre 2018 et 2022, l'objectif est d'atteindre une réduction de plus de 80% d'émissions de CO₂, notamment grâce à l'installation de pompes à chaleur et l'abandon progressif du fuel.

36 Cette politique environnementale ambitieuse doit permettre à notre aéroport d'opérer dans des conditions toujours plus respectueuses de l'environnement, et nous positionner aux avant-postes de la transition du secteur aérien. L'atteinte rapide du zéro émission nette nécessitera l'intensification de nos efforts, et constituera le franchissement d'un cap majeur pour l'aéroport.

CHIVOINE REM
Directeur de l'aéroport Toulon Hyères

<p>USAGE LIMITÉ DU CHAUFFAGE ET DE LA CLIMATISATION</p>	<p>100 % DE LEDS DANS LE TERMINAL</p>	<p>80% D'ENGINS DE PISTE ÉLECTRIQUES et accélération du remplacement des engins thermiques restants</p>
<p>BORNES DE RECHARGE VÉHICULES ÉLECTRIQUES</p>	<p>2018 2019 airport carbon accredited ISO</p>	<p>COMPTES D'EAU CONNECTÉS</p>
<p>ZÉRO PESTICIDE Acquisition d'un désherbeur thermique</p>	<p>RECYCLAGE PLASTIQUE Acquisition d'un compacteur bouteilles plastiques LEMON TRI</p>	<p>3 RUCHES 30 kg de miel récoltés par an</p>

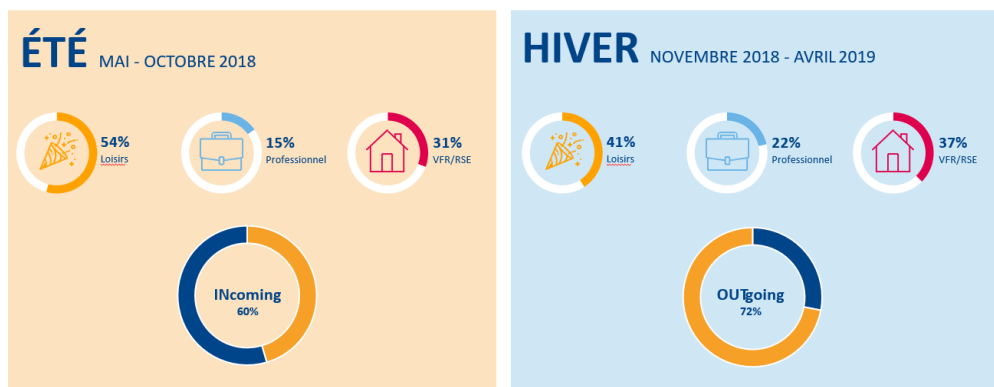
MANIFESTATION A INTERETS – LOCATION DE VEHICULES LEGERS

Voici le résultat d'enquêtes réalisées sur 12 mois en 2018/19 (7347 questionnaires collectés) portant sur le profil des passagers grâce aux enquêtes.

En résumé :

- **Une clientèle loisirs en majorité, plutôt premium et hautement contributrice,**
- **Un flux import (touristique) l'été et inversement l'hiver avec flux majoritairement export composé d'habitants du Var.**

MOTIF DU SÉJOUR



CATEGORIE SOCIO-PRO



MODE D'HEBERGEMENT



L'aéroport dispose d'un emplacement privilégié sans grande concurrence aux alentours au niveau de l'offre de location de voitures.

MANIFESTATION A INTERETS – LOCATION DE VEHICULES LEGERS

Dans ce contexte, l'aéroport de Toulon-Hyères souhaite renouveler les contrats autorisant les loueurs retenus à exercer une activité de location de véhicules légers sans chauffeur (à l'exclusion des véhicules utilitaires).

A titre indicatif, l'aéroport Toulon Hyères dispose d'un parc de location de voitures de plus de 180 places sur le P3 et d'une base arrière d'environ 1 700m² sur le P4, ainsi que des comptoirs et des back offices associés.

Les sociétés de locations de véhicules peuvent disposer de locaux de réserve, et peuvent partager des parties communes (salle de repli, sanitaires et vestiaires).

Cinq loueurs dits « classiques » sont actuellement présents : Hertz, Sixt, Avis, Europcar et Enterprise, et deux loueurs dits « virtuels »: Virtuo et ADA.



IMPORTANT

A noter que des travaux sur le parking P3 auront lieu lors de la période hivernale 2023 (durée estimée des travaux : 3-6 mois : d'octobre 2023 à mars 2024) en vue de l'installation d'ombrières photovoltaïques.

Ce calendrier est donné à titre indicatif. Il est susceptible d'évolutions étant précisé que tous les moyens seront mis en œuvre par la SEATH pour que les travaux n'entravent pas la saison été.

La SEATH proposera une relocalisation des places de stationnement pour les véhicules légers durant la durée des travaux sur le parking P2, situé juste en face du parking loueur P3.

MANIFESTATION A INTERETS – LOCATION DE VEHICULES LEGERS

Les candidats retenus s'engageront à n'élever aucune constatation et réclamation en raison de cette phase de travaux et des relocalisations temporaires.

En remettant un dossier, le candidat prend ainsi bien note de l'existence de cette période de travaux sur le parking P3 en vue de l'installation d'ombrières photovoltaïques et des conséquences sur son activité avec notamment une relocalisation temporaire.

A la suite de ces travaux, les candidats retenus bénéficieront ensuite d'un parking P3 avec des ombrières permettant ainsi d'augmenter la qualité de service auprès de leurs clients, une protection supplémentaire pour leurs véhicules (notamment contre les événements climatiques) et un éclairage facilitant les opérations nocturne d'état des lieux des véhicules.

Illustration d'ombrière photovoltaïque

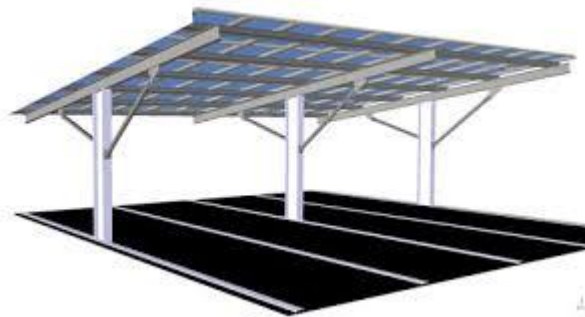


Image non contractuelle, uniquement à des fins d'illustration

MANIFESTATION A INTERETS – LOCATION DE VEHICULES LEGERS

Quelques données clés sur l'activité location de véhicules sur l'aéroport

- Nombre de contrats loueurs au sein de l'aéroport Toulon-Hyères:
 - 2019: 34 191 contrats
 - 2020 : 13 959 contrats
 - 2021 : 20 331 contrats

- Chiffre d'Affaires total des loueurs au sein de l'aéroport Toulon-Hyères:
 - 2019: 6 704 285€
 - 2020 : 3 458 156€
 - 2021 : 5 569 119€

MANIFESTATION A INTERETS – LOCATION DE VEHICULES LEGERS

MODALITES DE REMISE DES DOSSIERS

Objet : activité commerciale de location de véhicules légers (exclusion des véhicules utilitaires) sans chauffeur sur l'aéroport de Toulon-Hyères.

Modalités : consultation en plusieurs étapes :

- Dans un premier temps, les sociétés de location de véhicules – qui souhaitent se porter candidate au présent appel à intérêts **devront impérativement remettre un dossier avant le vendredi 23 septembre 2022** et selon les conditions définies ci-après dans le présent document.
- Par la suite, les candidats ayant remis un dossier seront invités à une phase d'audition.
- A l'issue de cette phase d'audition, il sera proposé aux candidats de remettre une offre finale.
- A l'issue de la consultation, la SEATH et les candidats retenus concluront une ou plusieurs Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public leur permettant d'exploiter une activité de location de voiture sur l'aéroport Toulon Hyères.

Toutefois, la SEATH conserve la possibilité, à l'issue de la consultation ou à tout moment au cours de celle-ci, de ne pas donner suite à la procédure et de ne pas attribuer d'AOT. Les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnité à ce titre.

Il est rappelé que la présente consultation n'est pas régie par la procédure de passation des contrats soumis au code de la commande publique. Il ne s'agit pas non plus d'une procédure formalisée ou adaptée.

Durée de l'autorisation : 5 ans.

Composition des lots

La présente consultation est composée de plusieurs lots (confer Annexe 6 pour les plans des lots) :

- **Lot n°1 – Places Premium :** positionnement sur 10 places premium sur le parking P3 à compter du 1^{er} janvier 2023.
- **Lot n°2 – Places classiques :** positionnement sur 166 places sur le parking P3 à compter du 1^{er} janvier 2023.
 - **Lot n°2 bis :** 10 places disponibles sur le parking P3 à compter du 1^{er} juin 2023.
 - **Lot n°2 ter :** 10 places disponibles sur le parking P1 à compter du 1^{er} janvier 2023 (lot attribué uniquement si la totalité du parking P3 est affectée)

MANIFESTATION A INTERETS – LOCATION DE VEHICULES LEGERS

- **Lot n°3 : Comptoir et back offices.** Les comptoirs et back offices sont constitués de 6 sous-lots.
- **Lot n°4 : Base arrière P4 :** 4 sous-lots de 430m2 chacun.
- **Lot n°5 : Local réserve :** 3 sous-lots de dimensionnement suivants : 14,2m2 / 7,00m2 / 8,00m2

Procédure de remise de dossier :

a) [Date de dépôt du dossier](#)

Les candidats auront jusqu'au **23 septembre 2022** pour remettre leur dossier

b) [Modalités de remise du dossier](#)

Les dossiers doivent être remis aux adresses électroniques suivantes:

Par E-Mail: mathilde.becourt@vinci-airports.com et yannick.bouiller@vinci-airports.com

c) [Questions et renseignements](#)

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires au cours de leur étude, les candidats pourront prendre contact avec :

Mathilde BECOURT

Par E-Mail : mathilde.becourt@vinci-airports.com

Téléphone: 06 13 94 18 85

d) [Visite du site](#)

Une visite du site est très fortement recommandée dans le cadre de la remise d'une offre.

Les visites sont organisées avec accompagnement sur demande préalable adressée à :

Frédéric DAUNAC

Par E-Mail : frederic.daunac@toulon-hyeres.aeroport.fr

Téléphone: 06 08 56 59 25

Et/ou

Mathilde BECOURT

Par E-Mail : mathilde.becourt@vinci-airports.com

Téléphone: 06 13 94 18 85

MANIFESTATION A INTERETS – LOCATION DE VEHICULES LEGERS

e) Confidentialité

Les informations contenues dans le présent dossier de consultation ont un caractère confidentiel. Leur utilisation par le candidat est strictement limitée et réservée au besoin de cette consultation. De son côté, la SEATH s'engage à garder confidentiel les éléments qui lui seraient communiqués par les candidats dans le cadre de cette consultation.

Documents à remettre dans le dossier:

Chaque candidat devra remettre un dossier comprenant :

- Une note de présentation de l'entreprise, de son activité et de son expérience (**Annexe 3 à compléter et joindre un extrait K-bis de moins de 3 mois**),
- Recensement des besoins du candidat : positionnement sur les différents lots (**Annexe 4 à compléter**),
- Synthèse « proposition économique » (**Annexe 5 à compléter**),
- Synthèse « engagements en matière de RSE, innovations » (incluant la clé de répartition annuelle flotte électrique/thermique)
- Synthèse « positionnement commercial » (intégrant impérativement les points suivants : solutions apportées face à la pénurie des véhicules, stratégie commerciale, politique tarifaire envisagée),
- Synthèse « investissements hors flotte de véhicules » (comptoir, aménagements intérieurs sur la durée de l'autorisation).

Pour rappel : les suites de la remise du dossier

Tout ou partie des candidats ayant remis un dossier seront pré sélectionnés à l'issue de la remise de ces pièces et se verront inviter à une phase d'audition puis de remise d'offres finales.

A titre indicatif, les critères finaux d'analyse seront :

- Politique et offre commerciale (cohérence des marques et des enseignes avec le marché de la location de véhicules présent sur l'aéroport, solutions apportées face à la pénurie des véhicules légers, compétitivité des prix, qualité du projet d'aménagement, innovations technologiques),
- Proposition économique (niveau des redevances variables et MAG),
- Engagements environnementaux,
- Qualité et cohérence globale du dossier (y compris crédibilité des conditions financières et des prévisions d'activité).

MANIFESTATION A INTERETS – LOCATION DE VEHICULES LEGERS

LISTES DES ANNEXES

Annexe 1 : modèle de contrat AOT

Annexe 2 : CCCG

En remettant un dossier, le candidat reconnaît avoir pris note des dispositions de l'AOT et du CCCG.

Lors de la remise du dossier, un candidat peut identifier (avec les explications) les points de l'AOT ou du CCCG auxquels il souhaite déroger. Ces points seront discutés dans le cadre de la mise au point de l'autorisation. Il est utilement précisé qu'il ne pourra s'agir que de modifications non substantielles et que SEATH n'est pas tenu d'y faire droit.

Annexe 3 : Présentation du candidat

Annexe 4 : Recensement des besoins du candidat

Annexe 5 : Synthèse de la proposition économique du candidat

A renseigner et remettre dans le dossier

Annexe 6 : Plan des lots

RAPPELS UTILES

L'autorisation (AOT) qui sera signée entre la SEATH et les candidats retenus sera soumise au régime des autorisations d'occupation temporaire du Domaine Public de l'Etat.

Une phase de travaux aura lieu pendant la durée de l'autorisation offrant à la suite des places recouvertes d'ombrières.

Cette consultation ne porte pas sur l'installation de bornes électriques. Les places proposées ne permettent pas d'accueillir des véhicules utilitaires (pour cela, prendre contact directement avec la SEATH).

Tarification part fixe (valeur 2022) – selon Guide Tarifaire 2022 :

- Comptoir : 720€ HT/m2/an
- Back office : 440€ HT/m2/an
- Local réserve : 95€ HT/m2/an
- Parties communes : 95€ HT/m2/an
- Parking P3 – Places Premium : 2 000€ HT/place/an
- Parking P3 – Places Classiques : 1 434€ HT/place/an
- Parking P1– Places Classiques : 1 320€ HT/place/an
- Base arrière P4 : 87€ HT/m2/an

Le taux de la redevance variable et les modalités de détermination du Minimum Annuel Garanti (MAG) sont proposés par le candidat.